



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

**PREAVIS N° 01/2019**

**Réponse à la motion de Mme Caroline Bachmann  
et consorts « Cohabitation entre les manifestations et les  
habitants de Bourg-en-Lavaux »**

Date proposée pour la séance de la

Commission ad hoc : à convenir



**LAVAUX**  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

### **Préambule**

La motion déposée devant le Conseil communal du 25 juin 2018 soulève effectivement des points auxquels la Municipalité est sensible et celle-ci est également consciente des enjeux que l'organisation de manifestations à Lavaux engendre tant sur le plan économique qu'environnemental. Le présent préavis y répond point par point.

Force est de constater que la région est très attractive pour les organisateurs d'évènements et bénéficie d'un crédit sympathie exceptionnel pour les lieux qu'elle offre.

On en veut pour preuve que, de plus en plus, des producteurs audiovisuels viennent réaliser des reportages ou des films dans notre région. Outre le fait d'être inscrit à l'Unesco, la configuration des lieux, l'attrait du monde viticole, l'excellence de notre restauration, l'authenticité des bourgs font qu'à l'avenir notre commune restera fort sollicitée pour des activités de tous ordres.

On le constate avec le festival de Jazz, qui se trouve être la manifestation la plus importante puisque les retombées financières annoncées pour la région sont de l'ordre d'environ 5 millions. En complément à cet évènement phare, plusieurs autres manifestations viennent se greffer et profitent notamment de la configuration de la place d'Armes, telles que :

- Le Lavaux classique
- La Fête Nationale
- Les marchés du dimanche
- Les animations du caveau des Vignerons
- Cully Bazar

Depuis 2011, nous avons également accueilli des évènements régionaux uniques comme :

- L'Union des communes vaudoises
- Les 4 heures du Vigneron
- Le garçon Savoyard
- Le Tour du Pays de Vaud
- La Parade navale
- Les 10 ans de Lavaux Unesco
- Cully motors
- Cully Broc
- Cyrano au bord de l'eau

A cela s'ajoute que les autres bourgs de la commune accueillent également de nombreuses activités et manifestations locales, sans que cela ne pose de véritable problème.

### **Conséquences**

Evidemment, cette recrudescence d'activités provoque des désagréments pour les habitants proches des lieux de fête, c'est d'ailleurs ce qui a motivé le dépôt de la motion.

La Municipalité rappelle que la fréquentation de la place d'Armes a connu en 2017 un pic exceptionnel du nombre de manifestations qui s'y sont déroulées. Pour mémoire, le festival de jazz, le giron des musiques, Cully broc, la parade navale, la célébration des 10 ans de l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'Unesco et Lavaux Passion, puis l'édition 2018 du jazz se sont succédé et ont engendré craintes et dérangements auprès des riverains.

Cette programmation était certes soutenue mais elle a contribué avec succès au rayonnement de notre commune, comme l'avait fait la tenue de l'assemblée générale de l'Union des communes vaudoises en 2012.

Concernant le festival de jazz, la Municipalité a été très sensible et a très vite réagi avec les organisateurs pour, dans un premier temps, répondre aux multiples lettres de doléances et, dans un deuxième temps, pour étudier les mesures à prendre pour limiter les incivilités et les nuisances lors des prochaines éditions.

Dans ce contexte, et suite à la séance publique du 20 novembre dernier, les organisateurs du festival sont conscients des enjeux et de l'impact vis-à-vis des habitants. Ils ont développé une vision à moyen terme (2020- 2025) de l'évolution du festival et se sont engagés à mettre en place toutes les mesures possibles pour permettre de limiter les nuisances.

### **Règles et usages**

Concernant la mise en place de règles, celles-ci existent. Elles font partie intégrante des conditions jointes aux autorisations délivrées aux organisateurs.

La Municipalité soutient également la préservation de l'environnement par le biais de la vaisselle consignée et par le tri des déchets. Des poubelles de tri spécifiquement étudiées pour les manifestations ont été développées à l'initiative des organisateurs du festival de jazz, et seront mises à la disposition de l'ensemble des organisateurs de manifestations dès 2019.

Sur le plan relationnel et de la communication, tous les organisateurs seront sensibilisés à la nécessité de respecter les habitants et les sites accueillant les manifestations, et au besoin de fournir les informations adéquates aux habitants, notamment par l'organisation de séances publiques, ce qui sera la norme pour tout groupement souhaitant réaliser un évènement d'importance sur l'espace public.

### ***Pour l'avenir***

Ces prochaines années (environ 5 ans) le bouleversement historique du plateau de la gare rendra l'organisation de manifestations plus compliquée, ce qui pourrait freiner la réalisation de certains projets.

La Municipalité souhaite contenir le nombre d'évènements et privilégier les manifestations de qualité. C'est ce critère que les Autorités mettront en avant auprès des organisateurs, afin d'une part de réduire les nuisances et les complications logistiques et, d'autre part, d'accueillir des événements à la hauteur de notre région.

### ***Conclusions***

Les dérapages provoqués par un petit nombre d'individus irresponsables sont malheureusement inévitables lors des manifestations accueillant un nombre important de visiteurs. Cette situation irrite les Autorités tout comme celles et ceux qui en sont victimes.

En complément aux mesures prises, la Municipalité orientera aussi les services de sécurité et de voirie pour contenir toute forme d'incivilité, et compte également sur votre collaboration pour signaler les éventuels débordements néfastes à l'image de notre région.

En espérant avoir répondu avec satisfaction aux questions et craintes formulées dans la motion, la Municipalité reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre la décision suivante :

### **le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 01/2019 de la Municipalité du 14 janvier 2019 ;  
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

- 1. D'approuver la présente réponse à la motion de Mme Caroline Bachmann et consorts « Cohabitation entre les manifestations et les habitants de Bourg-en-Lavaux ».**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire remplaçante

Jean-Pierre Haenni

Martine Haefeli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 janvier 2019

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Paul Demierre